

Je suis **PROPRIETAIRE** d'un meublé de tourisme et je peux faire des économies en matière de développement durable...

➔ Je fais des économies de chauffage et d'eau chaude ...

- Le premier poste d'économie d'énergie dans un logement est l'isolation. Si je souhaite faire des travaux, je porte une attention particulière à ce poste.
- Si mon logement n'en est pas déjà équipé, et si la mairie m'y autorise, j'installe des volets roulants (électriques ou non). Si ma chaudière a plus de 20 ans, je pense à la changer. Cela peut permettre au moins 30% d'économie d'énergie sur le chauffage et l'eau Chaude.
- J'installe un thermomètre dans la pièce principale pour mes locataires puissent connaître la température ambiante et réguler au mieux le chauffage.
- Je peux mettre à disposition des locataires une notice explicative du système de régulation afin qu'ils utilisent au mieux les équipements (thermostat, vannes thermostatiques, etc....)



➔ Je fais des économies d'électricité ...



- Je choisis des équipements électroménagers performants avec une étiquette énergie classe A.
- Si je change mes plaques électriques, je leur préfère l'induction ou la vitrocéramique, plus économes en électricité.
- Si je souhaite réaliser des économies d'électricité, je peux installer des détecteurs de présence ou des minuteurs dans les couloirs, l'entrée ou encore le garage.
- Les appareils audiovisuels consomment autant en veille qu'en fonctionnement. Afin de réduire leur consommation, je peux mettre à disposition des locataires des multiprises à l'interrupteur afin de couper les veilles.
- Je mets à disposition des locataires les notices des appareils électroménagers.

➔ Je fais des économies d'eau ...

- Je vérifie régulièrement mon installation d'eau pour éviter les fuites qui peuvent doubler ma consommation.
- J'installe une chasse d'eau à double débit (3 à 6 litres) qui consomme deux fois moins qu'une chasse classique.
- Il existe des mousseurs économes (30%, 50% et 70% d'économie) que je peux installer sur les pommes de douche et robinets existants. En fonction de l'usage, j'adapte le mousseur : j'opte pour des mousseurs à 30% pour la cuisine, et à 70% pour la douche et le robinet de la salle de bain.
- Si j'en ai la possibilité, je remplace l'eau potable par l'eau de pluie pour arroser le jardin ou laver les voitures.
- Je mets à disposition des locataires des produits d'entretien possédant au moins l'écolabel européen.



➔ Je trie mes déchets ...



- Je mets à disposition de mes locataires un système de tri sélectif, et les informations leur permettant de l'effectuer correctement. Pour cela, je me renseigne auprès de l'organisme qui gère les déchets de ma commune.

et les informations me renseignent.